

Concours Sept-Îles plus vert

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION - RÉSIDENCES

Ces critères sont utilisés pour les maisons dont la façade et les côtés sont visibles de la rue. La cour arrière ne doit pas entrer dans le jugement même si elle est visible.

- 1. PROPRETÉ SUR LE TERRAIN EN FAÇADE ET DANS L'ENTRÉE (10 points)**
Aires de circulation (piétonnière et automobile), rangement, entretien du bâtiment : *Sable dans l'entrée, débris, herbe près du trottoir ou dans les fissures de l'asphalte, etc.*
- 2. LES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES (20 points)**
Santé, entretien, variété : Aspect du feuillage et des fleurs, taille naturelle ou abusive, branches mortes, bon choix d'emplacement.
- 3. LES PLANTES À FLEURS ET À FEUILLAGE (20 points)**
Santé, entretien, variété : Aspect du feuillage, floraison pendant toute la saison, boîtes à fleurs, annuelles et vivaces.
- 4. LA PELOUSE OU LE COUVRE-SOL (5 points)**
Coupe, entretien, propreté.
- 5. UTILISATION HARMONIEUSE DES DIVERS MATÉRIAUX INERTES QUI ENTRENT DANS L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (5 points)**
Béton, brique, bois, asphalte, gravier, pierre, contenants décoratifs.
- 6. EFFORT POUR L'EMBELLISSEMENT (5 points)**
Quantité et variété des végétaux : En fonction de la superficie du terrain
- 7. AMÉNAGEMENT PAYSAGER (5 points)**
Complet, incomplet ou partiel : Comprend tous les éléments d'un aménagement (points 2, 3 et 4)
- 8. EFFET VISUEL D'ENSEMBLE (30 points)**
Impression générale, équilibre et unité du style, sens des proportions, harmonie, mise en valeur de la maison, ambiance, accueil et finalement le coup de cœur du juge.

CRITÈRES D'ÉVALUATION - COMMERCES

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour les commerces, maisons d'enseignement, édifices publics, églises, industries et logements multiples.

- 1. PROPRETÉ (15 points)**
Bâtisse, aires de circulation, rangement : *État des lieux, ordre, trottoir, entretien de la bâtisse, etc.*
- 2. LA PELOUSE OU LE COUVRE-SOL (5 points)**
Coupe, entretien, propreté.
- 3. LES FLEURS ANNUELLES OU VIVACES (25 points)**
Santé, entretien, variété : *Quantité, qualité, diversité et répartition.*
- 4. LES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES (25 points)**
Quantité et variété des végétaux : *choix, qualité, diversité, maladie.*
- 5. EFFET VISUEL D'ENSEMBLE (30 points)**
Effet visuel de l'ensemble : *Beauté, harmonie, mise en valeur du bâtiment, ambiance, accueil, originalité de l'aménagement, effort pour l'embellissement.*